NAOTA 1609
Fon A
VARIAUT

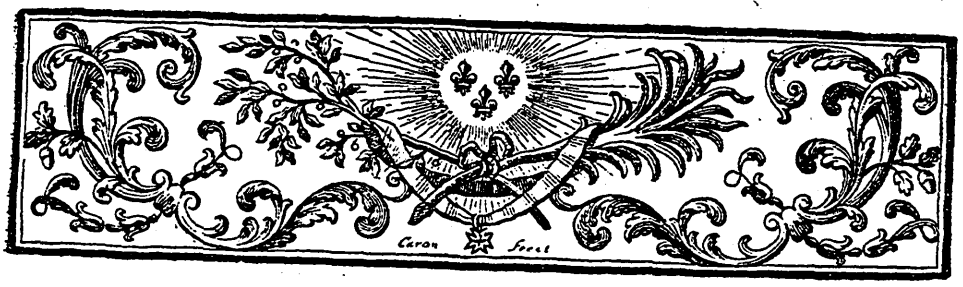

ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Portant établissement d'une Commission pour la législation des Colonies françoises.

Du 19 Décembre 1761.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI s'étant fait représenter l'arrêt rendu en son Conseil le 26 mars dernier, par lequel Sa Majesté, en ordonnant que les parties procéderoient, comme par le passé, sur toutes les affaires contentieuses qui concernoient les habitans de ses Colonies ou les biens qui y sont situés, & qui seroient de nature à être portées en sondit Conseil, se seroit réservé de pourvoir de tel règlement qu'il appartiendroit pour la réformation des abus & pour l'ordre de la Justice dans lesdites colonies: Et Sa Majesté étant informée par le compte qui lui en a été rendu par le Duc de Choiseul ayant actuellement le département de la guerre & de la marine, de l'état actuel desdites colonies, Elle auroit jugé